

LIGUE SCOLAIRE DE CHEERLEADING DE LA MAURICIE

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES 2010 – 2011

=====

MISE À JOUR : 12 OCTOBRE 2010

=====

1. CATÉGORIES D'ÂGE

Juvenile	du 1er juillet 1992 au 30 septembre 1996
Benjamin	du 1er octobre 1996 au 30 septembre 1998
Moustique	du 1 ^{er} octobre 1998 au 30 septembre 2000

Niveaux par catégorie

Moustique :

Niveau 2 de la FCQ

Niveau 1 de la FCQ

Benjamine :

Niveau 3 de la FCQ

Niveau 2 de la FCQ

Juvenile :

Niveau 5 de la FCQ

Niveau 4 de la FCQ

Niveau 3 de la FCQ

2. REGLEMENTS

Les règlements techniques de la Fédération québécoise de cheerleading sont utilisés.

Les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements généraux de l'ARSEM.

3. INSCRIPTIONS

3.1 Seules les équipes inscrites à la ligue peuvent participer au championnat régional. Toutes les équipes doivent rencontrer les exigences de la ligue pour avoir accès au régional.

3.2 L'inscription d'une équipe à la ligue doit être reçue à l'ARSEM avant le 1 novembre. Tous les participants doivent être inscrits sur le site d'admissibilité au plus tard le 30 novembre. Les ajouts sont acceptés jusqu'au plus tard le 25 janvier pour être admissible au championnat régional.

4. COMPOSITION D'UNE EQUIPE

4.1 Chaque école peut présenter une ou plusieurs équipes mixtes par catégorie. Chaque équipe sera composée d'un maximum quarante (40) personnes, se répartissant ainsi :

Athlètes	Maximum 36 Minimum 8
Entraîneur/accompagnateur:	Maximum 4 Minimum 1 par 12 athlètes

4.2 L'équipe peut être composée de filles et garçons sans distinction

5. LA SURFACE

5.1 La surface de compétition doit être, au moins, de 54 pieds par 42 pieds.

5.2 Le tapis de sol doit être uniforme et sans séparation.

6. ORDRE DE PASSAGE

6.1 L'ordre de passage des équipes sera déterminé par l'ARSEM une semaine avant la compétition. (Disponible sur le site web)

6.2 Lors des deux rencontres locales, les équipes sont réparties par bloc. Chaque bloc favorisera le regroupement par catégorie et pas nécessairement par école.

6.3 Lors de la régionale, l'ordre sera déterminé par tirage au sort entre les équipes inscrites par catégorie et par niveau.

7. RETARD

7.1 Le retard d'une équipe à son échauffement, entraîne la perte automatique de 20 points d'éthique sportive pour cette compétition.

7.2 De plus, une équipe en retard pour la prestation officielle est sanctionnée d'une amende de 50\$ et de la perte de 25 points d'éthique. Si c'est possible, le comité organisateur pourra assigner l'équipe à un autre bloc.

8. ACCESSOIRES AUTORISES

8.1 Des pancartes, des banderoles, des pompons et des cubes indiquant le nom, le logo ou les couleurs de l'école sont permis.

8.2 Un drapeau peut être utilisé dans une acrobatie ou une pyramide dans la mesure où il n'y a pas de support rigide.

8.3 Un drapeau sur pôle peut être utilisé au sol uniquement.

8.4 Il n'y a aucune restriction concernant la dimension des accessoires utilisés.

- 8.5 L'usage de tout accessoire doit être sécuritaire, l'utilisation de matériaux souples est recommandé. (ie : les pancartes doivent avoir les coins ronds)
- 8.6 Les matériaux utilisés doivent être déposés sur le sol lorsque leur utilisation est terminée.
- 8.7 Il est interdit de monter ou de descendre avec un matériel dans les mains.
- 8.8 L'utilisation d'accessoire pouvant améliorer la performance des athlètes est interdite. (ie : mini-trampoline)
- 8.9 Les mascottes sont permises sur la surface de la compétition, mais ne peuvent participer dans les acrobaties ou les pyramides.

9. INSPECTION DE SÉCURITÉ

- 9.1 Toute infraction à l'article 9 "Inspection de sécurité" entraîne la perte automatique de cinq (5) points par infraction jusqu'à concurrence de 100 points par équipe au cumulatif de la saison. Lors de la première rencontre, seul un avertissement sera donné aux entraîneurs. Cependant à la deuxième rencontre, un maximum de 25 points peut être perdus et ces points seront déduits du cumulatif de 100 pts du régional.
- 9.2 Les athlètes du même sexe d'une équipe doivent porter un uniforme de même modèle.
- 9.3 Dans les catégories moustique, benjamin et juvénile : Lorsqu'un athlète est debout avec ses bras à l'horizontal (en T), l'uniforme doit couvrir son abdomen.
- 9.4 Le port de bijou est interdit.
- 9.5 Le port du bracelet « Médic-Alert » est permis, mais ce dernier doit être recouvert d'un ruban adhésif médical (sauf la plaque).
- 9.6 Les cheveux longs doivent être attachés en tout temps. Seulement les barrettes de gymnastique ainsi que les rubans et les élastiques sont permis.
- 9.7 Les faux ongles sont défendus
- 9.8 Les ongles doivent être coupés et sans verni. Ils ne doivent pas être apparents lorsque l'on regarde la paume de la main.
- 9.9 Uniquement un soulier adéquat, soit des espadrilles avec une semelle semi-rigide et uniforme, qui ne laissent pas de marque est accepté.
- 9.10 Le port de support orthopédique souple est autorisé, mais aucun athlète ayant un membre en plâtre ou un support protecteur rigide ne peut participer.
- 9.11 Les camisoles doivent avoir des bretelles larges, les bretelles *spaghetti* sont interdites.
- 9.12 La gomme à mâcher est interdite sur la surface de compétition.

10. DEROULEMENT DES ROUTINES

- 10.1 Avant la compétition, chaque équipe aura la possibilité de pratiquer sa chorégraphie une fois sur une surface réglementaire avec musique. L'équipe peut effectuer l'ensemble de sa chorégraphie ou utiliser son temps alloué à sa guise. Le non-respect du temps alloué est sanctionné.
- 10.2 Lors de la compétition, l'équipe peut présenter sa routine une seule fois devant les juges.
- 10.3 La routine peut être arrêtée pour les raisons suivantes :
- Si les juges la considèrent trop dangereuse
 - Conséquence : L'équipe sera disqualifiée de la compétition.
 - Une difficulté technique
 - Conséquence : L'équipe aura la possibilité de recommencer la routine depuis le début.
 - Trame sonore officielle non-conforme (mauvaise chanson sur le CD et/ou CD non fonctionnel): (Fournie et validée par l'entraîneur)
 - Conséquence : L'équipe est disqualifiée de la compétition à moins de :
 - A) Fournir une version adéquate dans les 20 secondes
 - B) Être déclarée par défaut en retard et replacée ultérieurement (si possible)
 - Une blessure
 - Conséquence : L'autorisation d'un soigneur sera nécessaire dans la mesure où la personne blessée désire continuer. L'équipe aura la possibilité de recommencer la routine au début de la prestation.

11. DUREE DE LA ROUTINE

2 min 30 sec (+ ou - 10 secondes)

N.B. : Une pénalité de 5 points est déduite du pointage total de l'équipe par tranche de 10 secondes supplémentaires.

12. TRAME SONORE

- 12.1 Lors de son arrivée à la compétition, chaque équipe doit fournir à l'ARSEM sa trame sonore officielle et certifiée, sur un disque compact fonctionnel. Le disque compact ne doit pas contenir aucune autre trame sonore. La trame sonore doit respecter la durée prévue de l'épreuve \pm 10 secondes. Dans le cas où une équipe ne fournira pas un CD selon les conditions ci-dessus, celle-ci peut perdre jusqu'à 25 points d'éthique sportive.
- 12.2 La langue utilisée sur la trame sonore est à la discrétion de l'équipe. Aucun blasphème (sacre) sur la trame sonore ne sera toléré (peu importe la langue). Chaque utilisation d'un langage vulgaire est sanctionnée par une pénalité de cinq points sur le pointage total de la routine.
- 12.3 Après la compétition régionale, l'ARSEM doit conserver l'ensemble des disques compacts au minimum 1 semaine après la fin de l'épreuve en cas de protêt.

13. ÉTHIQUE

Critères d'évaluation		
Accueil		/3
Valider alignement	/1	
Remettre fiche de présentation	/1	
Remettre CD validé	/1	
Respect des installations et de l'équipement (propreté et durée allouée)		/12
Vestiaire	/3	
Gymnase d'échauffement	/3	
Air de compétition	/3	
Autres lieux mis à la disposition de l'équipe	/3	
Ponctualité (1 point / min de retard)		/20
Accueil	/5	
Inspection	/5	
Échauffement	/5	
Prestation (voir article 7 pour la pénalité)		
Quitte l'école à l'heure prévue	/5	
Respect à autrui par les athlètes et entraîneurs (langage et comportement)		/15
Personnel, bénévoles	/5	
Autres équipes	/5	
Officiels	/5	
Total		/25
Déduction – Trame sonore validée (-15 pts par item jusqu'à un maximum de -25 pts)		-
1 chanson sur le CD		
Grand total		/50

14. COMPOSITION DE LA CHORÉGRAPHIE

14.1 Le pointage final est réparti sur 120 points.

14.2 Cheers » et Chants

14.2.1 Le « cheer » est facultatif, il peut être incorporé à n'importe quel moment dans la routine.

14.2.2 Peut être en anglais ou en français.

14.3 Gymnastique, flexibilité et sauts

14.3.1 Pour qu'un saut soit considéré, au moins la moitié de l'équipe devra y participer. Sans quoi, ceux-ci seront considérés comme des éléments de danse.

14.3.2 Il n'y a pas de nombre minimal d'élément requis.

14.3.3 Si aucun des trois éléments n'est présenté, la note de zéro sera attribuée.

14.4 Danses

14.4.1 Les équipes doivent présenter au moins une danse, sans quoi, la note de zéro sera attribuée pour la section.

14.4.2 Pour qu'une danse soit prise en compte, elle doit être effectuée par au moins la moitié de l'équipe.

14.5 Acrobaties

Les équipes doivent présenter au moins une séquence d'acrobaties, sans quoi, la note de zéro sera attribuée pour la section.

14.6 Pyramides

Les équipes doivent présenter au moins une pyramide par routine sans quoi, la note de zéro sera attribuée pour la section.

14.7 Chorégraphie générale

L'esprit d'équipe sera évalué sur l'ensemble de la routine.

14.8 Déductions / Chutes

- 1 point = Chute contrôlée sans contact avec le sol
- 2 points = Chute contrôlée avec contact au sol (peu importe la partie du corps impliquée)
- 5 points = Chute non contrôlée avec contact au sol
- 5 points = Chute non contrôlée avec contact d'un attrapeur externe (s'il a été essentiel à la protection de l'athlète impliqué)

15 POINTAGE

15.1 Compétition #1 et #2/ Formative :

Lors de ces rencontres, les juges discuteront avec les entraîneurs pour les aider à améliorer certains éléments de la chorégraphie. L'épreuve sert également de familiarisation avec les critères d'évaluation de la saison et des règles de sécurité. Une note sur 50 points pour le respect de l'éthique sportive est comptabilisée et portée au cumulatif du régional. De plus, un maximum de 25 points est attribué aux éléments techniques de l'inspection sécurité. Les pertes de points concernant l'inspection sécurité lors de ces rencontres, seront cumulées jusqu'au régional.

15.2 Compétition régionale:

Lors de la rencontre régionale, les juges attribueront une note sur la chorégraphie qui totalise 120 points. Tout comme à la compétition #1 et #2, une note sur 50 points pour le respect de l'éthique sportive est également comptabilisée. Selon le nombre d'équipes dans chaque catégorie et les équipes seront réparties en divisions de force pour le championnat régional. Une équipe classée à un niveau inférieur pourra demander l'accès au niveau supérieur en vue du championnat régional. Cependant, aucune équipe ne peut rétrograder dans la catégorie inférieure à moins d'une recommandation des juges après la rencontre #2.

16. BRIS D'EGALITE

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes d'une même catégorie, on utilisera les critères de bris suivants dans l'ordre :

- 1° L'équipe ayant le meilleur pointage dans la « chorégraphie générale » obtiendra le meilleur rang.
- 2° L'équipe ayant le meilleur pointage pour la section « pyramide »...
- 3° L'équipe ayant le meilleur pointage pour la section « acrobatie »...

17. CHAMPIONNAT RÉGIONAL

17.1 La participation aux deux rencontres locales de la saison de cheerleading est obligatoire pour pouvoir participer au régional de l'ARSEM.

17.2 Lors de la régionale, les juges attribueront une note sur la chorégraphie qui totalise 120 points. Une note sur 50 points est à nouveau donnée à l'équipe pour le respect de l'éthique sportive. Elle est additionnée aux autres points accumulés lors des 2 compétitions de la saison totalisant 150 points. La note globale du régional sera sur 345 points. L'équipe qui aura accumulée le plus de points sur 345 remportera le titre régional de sa catégorie / niveau.